

Liery-Info

LE MOT DU MAIRE

Oserai-je parler d'une bonne rentrée ?

- OUI, si je considère celle de nos écoliers en maternelle et en primaire : classes en nombre suffisant et effectifs corrects dans chaque division ;
- OUI, si je prends en compte le fonctionnement quasi parfait du restaurant scolaire, de la garderie des petits et de la garderie-étude ;
- OUI, si je regarde la réalisation et l'évolution des travaux en cours sur la commune ;
- OUI, si j'en juge par le nombre de participants et l'animation lors du dernier bric-à-brac ;

- NON, quand je constate l'évolution du nombre des demandeurs d'emploi dans notre village pour les six derniers mois, qui passe de 49 à 63, soit une augmentation de plus de 28 %, alors même que notre gouvernement a distribué des sommes considérables au patronat et exigé de tous un effort de solidarité en augmentant cotisations et prélèvements.

Certes les différents éléments ci-dessus comparés ne sont pas de même nature, mais il n'en reste pas moins vrai qu'aujourd'hui nos actions doivent être mûrement réfléchies afin de ne pas disperser nos énergies. C'est ce que vos élus s'appliquent à faire.

Le Maire,
Michel Blanchouin



L'église en travaux

URBANISME

La révision du plan d'occupation des sols

Le plan d'occupation des sols (P.O.S.) est le document qui détermine, sur une commune, les zones à urbaniser (zones urbaines : U), les zones promises à la construction (zones naturelles : NA), les zones protégées (ND, zones boisées, agricoles, etc.). Il définit les règles d'urbanisme pour chacune de ces zones et répond en termes de droit aux questions où ? quand ? comment ? combien ? Document juridique, il est opposable aux tiers.

Un document à mettre à jour

Le P.O.S. de Livry a été prescrit le 5 novembre 1973 et, après étude, a été publié le 20 juillet 1978 et depuis ce jour il régit le développement de notre village, maîtrisant au mieux — selon la volonté des élus — la pression d'urbanisation à laquelle nous sommes affrontés (voir les communes voisines). Modifié le 5 mai 1983 pour des adaptations mineures, il a été mis en révision il y a maintenant plus de sept ans (mai 86).

La motivation de la municipalité de l'époque pour engager cette révision était avant tout de permettre la création d'une zone d'activités pour :

- 1) rétablir un équilibre emploi-habitat pour éviter à notre commune le rôle de cité-dortoir qu'on semblait lui assigner ;
- 2) assurer au budget communal des revenus par le biais de la taxe professionnelle pour améliorer notre cadre de vie (réseaux, services, activités socio-éducatives...), mais aussi éviter à long terme une asphyxie financière et maintenir à un taux acceptable les diverses impositions locales (nous ne voulons pas être amenés à pratiquer des augmentations déraisonnables comme celles dont nous ont gratifiés cette année la région Ile-de-France et le département de Seine-et-Marne, cf. vos feuilles d'impôts locaux).

Une révision qui traîne

La décentralisation acquise dans les années 80 sous le gouvernement de P. Mauroy laisse subsister un maximum de contraintes pour les communes dans le domaine de l'urbanisme : le P.O.S., pour être prescrit sur le plan communal, doit être en accord avec le S.D.A.U. (schéma directeur d'aménagement urbain) local, en l'occurrence celui de Melun-Sud, lui-même tributaire du S.D.A.U. régional, celui de l'Ile-de-France. Ces deux documents, datant de plus de dix-sept ans, sont quasiment obsolètes compte tenu de l'évolution démographique de la région, et spécialement de la Seine-et-Marne, mais n'en bloquent pas moins toute évolution de notre document communal.

Le caractère désuet du système a bien sûr été constaté et les deux S.D.A.U. précités ont été mis en révision. Pour celui de Melun, un syndicat intercommunal d'étude et de programmation (S.I.E.P.) a été constitué sous la présidence de J.-C. Mignon et a défini dans un délai raisonnable un document accepté par l'ensemble des communes constituant ce syndicat. Ce document a inscrit la possibilité de création d'une zone d'activités à Livry sur le site souhaité par la municipalité, à savoir en limite de celle de Chartrettes. Cette question a même été évoquée à l'Assemblée nationale le 31 mai 1991.

Cependant — et c'est là que la procédure tournerait à la farce s'il ne s'agissait pas d'une question aussi cruciale pour Livry — la région Ile-de-France, par la voix notamment de M. Ceccaldi-Reynaud, a refusé le projet du S.D.A.U. de Melun, mettant en avant entre autres arguments qu'il était proposé "trop de béton" ! Quand on sait que M. Ceccaldi-Reynaud est maire d'une commune où est situé le quartier de la Défense, c'est plutôt comique (peut-être le "royaume" des Hauts-de-Seine souhaite-t-il garder le gâteau pour lui tout seul ?). Par ailleurs, la région Ile-de-France a refusé également le projet de S.D.A.U. qui lui était proposé — après quelques années de consultation — par l'Etat.

Résultat de cet imbroglio juridico-politico-administratif : le document concernant Livry a été remis en question et la procédure suspendue. Il n'était cependant pas possible de bloquer la totalité de la révision du P.O.S. car des accords avaient été conclus avec des habitants pour des modifications mineures de zones et la prise en compte de la nouvelle réglementation devait intervenir, de même qu'un "toiletage". D'où la reprise de cette révision en mars de cette année.

Nos problèmes majeurs ne sont pas résolus

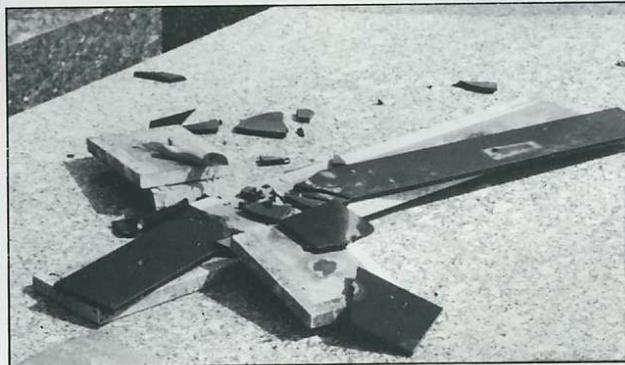
Il n'est toujours pas possible, sauf à voir le document rejeté par les autorités préfectorales, d'inscrire dans notre P.O.S. le projet de zone d'activités au seul endroit possible sur la commune. Les modifications du plan, ainsi que le laisse apparaître la liste ci-après, ne concernent que des points mineurs. Ces rectifications sont apparues indispensables après quinze ans.

La liste peut paraître hermétique car il s'agit d'un jargon technique, mais il importe de savoir que les grandes orientations : urbanisation modérée et maintien du caractère de village, ne sont pas remises en cause et au contraire réaffirmées (création d'une zone UC). La surface boisée (62 % du territoire communal) ne sera pas modifiée, le bois de la Garenne reçoit un classement de parc urbain (protection totale).

Ces modifications seront détaillées de manière plus ample dans l'enquête publique qui va s'ouvrir prochainement et lors de la réunion de présentation qui sera organisée à l'initiative de la municipalité. De même, des renseignements complémentaires figurent au document qui sera consultable en mairie dans quelques semaines. Tous ceux qui s'intéressent à la vie de notre village trouveront là un instrument de base.

M.B.

pour la Commission d'Urbanisme



Dans la nuit du 14 au 15 août dernier, d'importants dégâts avaient été commis dans le cimetière, provoquant l'émotion que l'on devine : croix brisées, stèles renversées, etc. Cette affaire vient de trouver son épilogue avec l'arrestation de trois jeunes de l'agglomération melunaise qui ont reconnu les faits, invoquant un abus de boissons. Ils ont été déférés au Parquet et la commune s'est portée partie civile.

Révision du plan d'occupation des sols : principales modifications

(voir à la fin les principales abréviations)

1 – Modification du tracé des zones du P.O.S. approuvé

- Passage de INA (zone naturelle) en UB (zone urbaine) des parcelles construites rue des Chanois en limite de Vaux-le-Pénil,
- Passage de INA en UB des parcelles jouxtant le front bâti rue de Vaux dans le secteur des Pierrottes,
- Agrandissement du front bâti UB le long de la rue de la Rochette,
- Passage en zone boisée protégée d'une parcelle le long du chemin de la Garenne,
- Passage de la zone NB située à l'est du bois de la Garenne en zone UB, maintenant urbanisée et équipée,
- Passage de deux parcelles de NDb situées le long de la rue Mouton en zone UBa,
- Passage de deux parcelles situées en IINA en UBa,
- Intégration de la Z.A.C. des Dragées achevée dans le règlement du P.O.S. par la création d'un secteur UBb,
- Intégration également dans le secteur UBb des lotissements les Uselles et le Clos de Givry,
- Modification de la zone UY et intégration en zone UB des parcelles cédées par la S.N.C.F.

2 – Création de zones nouvelles

- Création d'une zone UC

Afin de conserver l'esprit du P.O.S. et éviter l'urbanisation des grandes propriétés, sous forme de lotissements, il est apparu souhaitable de créer une zone nouvelle, répertoriée UC, sur les deux grandes propriétés bordant le côté sud de la place de l'Eglise, dont le morcellement éventuel en parcelles de 500 mètres carrés aurait dénaturé l'environnement.

La superficie minimale a été fixée à 1500 m² pour qu'un terrain soit constructible dans cette zone.

- Zone IINA : modification et création de secteurs

Cette zone IINA est planifiée pour permettre l'accueil de nouvelles populations à long terme lorsque la zone INA sera urbanisée. Elle présente 2 localisations : au nord du bois de la Garenne, déjà existante avant la révision, et au bas de la rue du Four-à-Chaux, dans l'espace agricole situé entre les bois et la voie de chemin de fer.

3 – Modification du caractère des zones

- Dans toutes les zones, mise en conformité avec les dispositions de l'arrêté du 11 mai 1984 des articles 1 et 2 du règlement,
- Dans les zones UA, UB, INA et ND modifications mineures du règlement,
- Dans les zones UA et UB, une seule construction à usage d'habitation sera autorisée par propriété afin de limiter la densification sur un même terrain par limitation de la copropriété.

4 – Emplacements réservés : créations et modifications

- Modification des emplacements réservés situés sur les chemins ruraux de la Garenne et de la Mare-aux-Aulnettes,
- Modification de la vocation de l'emplacement réservé situé au sud du cimetière,
- création d'un emplacement réservé sur le bois de la Garenne pour y aménager un parc urbain et des équipements légers de loisirs et de plein air.
- Création d'un emplacement réservé au lieu-dit les Pleux destiné à des travaux de voirie permettant un débouché de la zone INA des Pierrottes sur la rue des Chanois.

5 – Nouvelles servitudes d'utilité publique s'appliquant sur le territoire de la commune

- A4 : Servitude de passage concernant les terrains riverains du cours d'eau non domanial la Noue ou compris dans l'emprise du lit de ce cours d'eau.

- AC1 : Servitude de protection du château de La Rochette inscrit à l'inventaire des monuments historiques.
- AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.
- I.1 : servitudes relatives aux pipelines.
- EL7 : Servitudes d'alignement rue des Chanois, avenue de la Gare, rue du Four-à-Chaux, chemin de la Mare-aux-Aulnettes, rue de Melun, chemin latéral, rue de La Rochette, rue de Vaux.

Abréviations :

- UA, UB, UC : zones urbaines à densité de construction décroissante.
- NA : zones naturelles destinées à recevoir l'extension future de l'habitat, la zone INA devant être urbanisée avant la zone IINA.
- NDb : zone naturelle boisée, la protection y est totale : toute construction y est interdite.
- UY : zone réservée à l'emprise de la voie S.N.C.F.



ATTENTION TRAVAUX

Depuis la mi-septembre, notre église fait peau neuve : les pierres des murs sont rejointoyées au mortier de chaux, les quarts-de-rond en pierre sous le toit ont été débarrassés de leur gangue de plâtre, les vieilles gouttières inesthétiques coupant la façade et les murs seront déplacées, les nouvelles étant en cuivre, les bandeaux en plâtre sur la façade ont été refaits en ciment-pierre. Une nouvelle pendule va être installée. Quant au toit, les tuiles sont démoissées, mélangées pour ne plus laisser apparaître les parties refaites, les liteaux sont changés, les disgracieux arêtiers de ciment refaits.





Ces travaux, entrepris dans le cadre du Contrat rural, sont financés à 45 % par le conseil régional, 35 % par le conseil général et 20 % par la commune. Prochainement, toujours dans le même secteur, vont être réalisés le parking à l'emplacement des anciens préfabriqués, puis, début 94, l'aménagement des abords de l'église, son éclairage, des plan-

tations, etc. Parallèlement sont menés les travaux de réhabilitation du logement communal situé au-dessus de l'agence postale, ce qui permettra de le louer rapidement.

Dans peu de temps, le secteur de la place dans son ensemble aura été rénové.

La Commission Travaux



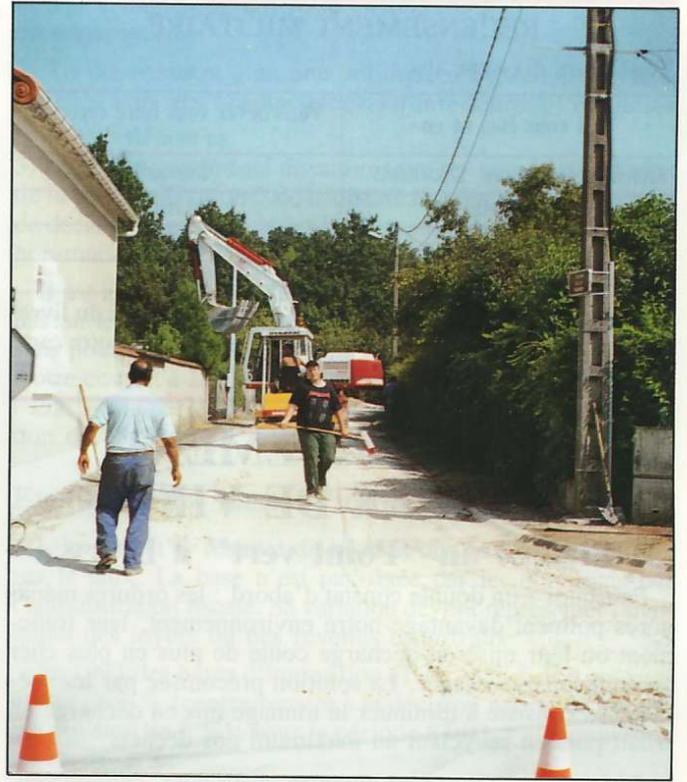
Tout en haut de l'échafaudage...

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

En 1994 se dérouleront des élections européennes.

Les inscriptions sur les listes électorales sont reçues en mairie, pour les nouveaux habitants ou les jeunes atteignant dix-huit ans, jusqu'au 31 décembre.

Se présenter muni d'une pièce d'identité et d'une quittance de gaz ou d'électricité. ■



Travaux d'assainissement chemin de la Garenne en août

Les travaux ayant pris un peu d'avance - ou ce bulletin un peu de retard - les lignes de la page précédente ne sont déjà plus d'actualité : la nouvelle pendule a été installée, un nouveau coq en cuivre avec paratonnerre posé. Dans la foulée, l'horrible cheminée en fibro-ciment de la sacristie disparaît, le câble électrique d'alimentation qui court sur le mur de ladite sacristie est encastré. Quant au nouveau parking, il est déjà opérationnel et va permettre de désengorger la place.



RECENSEMENT MILITAIRE

Vous avez dix-sept ans :

Si vous êtes né en	Vous devez vous faire recenser au mois de
Octobre, Novembre, Décembre	Janvier
Janvier, Février, Mars	Avril
Avril, Mai, Juin	Juillet
Juillet, Août, Septembre	Octobre

Comment faire ? Présentez-vous à la mairie muni du livret de famille ou d'une fiche familiale d'état civil et de votre carte d'identité ou votre passeport ■

ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE

Bientôt un "Point vert" à Livry

Pourquoi ? un double constat d'abord : les ordures ménagères polluent davantage notre environnement, leur traitement ou leur mise en décharge coûte de plus en plus cher au contribuable-usager. La solution préconisée par les spécialistes consiste à diminuer le tonnage mis en décharge en triant puis en recyclant au maximum nos déchets.

Avant des mesures plus globales (districales, départementales, nationales), notre équipe municipale a choisi de mettre en place un "Point vert" dès l'année prochaine. Il sera situé rue des Uselles à l'emplacement du conteneur à verre actuel et comprendra :

- une borne à verre,
- une borne à textile,
- une borne à piles,
- une borne propre pour les sacs et emballages ayant servi au transport du verre, papier, etc.,
- un panneau d'information.

Il était initialement prévu de placer également un conteneur à papier. Mais alors que tout le reste ne coûte quasiment rien, le coût de fonctionnement du seul conteneur à papier avoisinerait les 25 000 F/an (il faut savoir qu'il est actuellement plus cher de faire du papier recyclé que du neuf et que personne ne fait de gros efforts pour le récupérer). Nous avons donc abandonné cette idée et la collecte se fera comme avant deux fois par an, pour un coût minime.

La mise en place de ce "Point vert" est un grand pari pour les Livryens, un pari collectif pour l'environnement au prix, il est vrai, d'une importante modification de notre comportement quotidien. Mais tous les espoirs sont permis ! A Livry, le tonnage de verre collecté est très supérieur à la moyenne nationale (rappelons que le produit est réparti entre la Ligue contre le cancer et le C.C.A.S.), les ramassages de papiers et textiles sont exemplaires.

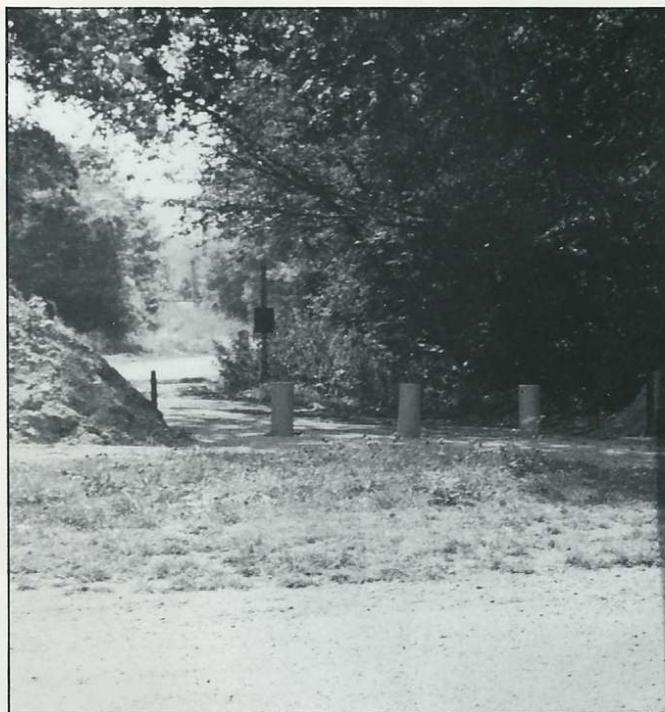
Alors, prêts pour cette bataille civique d'un nouveau genre ?

A propos du ramassage des textiles

A Livry mais aussi dans toute l'agglomération melunaise, la collecte des textiles au profit des Paralysés de France fut un demi-succès par suite de son changement de date. Nous profitons toutefois de cette information pour remercier les donateurs, l'équipe de ramassage (bénévoles, techniciens et conseillers municipaux) et M. Michel Loureiro, notre sympathique représentant en vins fins, qui a prêté sa camionnette.

La Commission Cadre de Vie

Attention : ramassage des encombrants devant votre domicile lundi 22 novembre.



Le chemin du port est enfin fermé de manière efficace : plus de dépôts sauvages et plus de débouchés intempestifs de véhicules dans le virage.

FINANCES

A qui va l'argent de vos impôts locaux ?



Tous les journaux — nationaux, régionaux ou locaux — en parlent, les impôts locaux augmentent bien plus vite que l'inflation. Est-ce un effet de la loi sur la décentralisation ? Le report sur les collectivités locales de dépenses qui devraient être supportées par l'Etat ?

Nous allons essayer ici de vous éclairer sur les évolutions des différents impôts locaux et sur leur destination avant de voir ce que risque de nous réserver l'avenir si tous ensemble nous n'y prenons pas garde.

Les impôts locaux

Rappelons tout d'abord qu'il y a quatre types d'impôts locaux :

- la taxe d'habitation (T.H.) payée par toute personne qui occupe un logement au 1^{er} janvier de l'année, qu'elle en soit propriétaire ou locataire ;
- la taxe foncière sur les propriétés bâties (T.F.B.) payée par tous les propriétaires d'une propriété bâtie ;
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties (T.F.N.B.) payée par tous les propriétaires d'un terrain non bâti.
- la taxe professionnelle (T.P.) payée par toute personne, société ou organisme qui exerce une activité à caractère commercial.

Les revenus de ces quatre taxes servent à financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la commune (Livry-sur-Seine), du district (District de l'agglomération melunaise), du département (Seine-et-Marne), de la région (Ile-de-France). Chacune de ces collectivités locales a la liberté de décider, chaque année, du niveau des taux de ses taxes. Ceux-ci sont fixés lors du vote du budget primitif. Les évolutions des bases, elles, sont décidées au plan national.

Ainsi, lorsque vous recevrez votre feuille d'impôt, vous pourrez chercher à mieux comprendre où va votre argent et qui est responsable des évolutions de votre impôt global. Les évolutions correspondent-elles bien au service que vous attendiez ? Voilà une réflexion que chacun doit mener.

Nous examinerons successivement les évolutions des taux et des bases d'imposition entre 1992 et 1993, puis sur six ans pour dégager les grandes tendances.

Evolution des taux en 1993

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des variations constatées. Du fait de l'adhésion de Livry en 1993 au District de l'agglomération melunaise (D.A.M.), nous avons montré la variation d'impôts commune + D.A.M. afin d'être comparable avec l'année précédente où nous n'étions pas dans le District :

%	Commune	D.A.M.*	Commune + D.A.M.	Département	Région
T.H.	- 2,27	+ 8,28	+ 5,7	+ 9,85	+ 13,48
T.F.B.	- 5,04	+ 5,40	+ 0,4	+ 9,80	+ 13,85
T.F.N.B.	- 3,32	+ 2,58	- 0,7	+ 9,80	+ 13,39
T.P.	- 3,85	+ 3,85	0	?	?

* Effet résultant de l'adhésion au D.A.M. sur les impôts à Livry (en fait, les impôts du D.A.M. n'ont pas varié en 1993).

Constat

1) La commune a réduit toutes ses taxes pour compenser, en grande partie, son adhésion au D.A.M. Cette réduction est logique car le District supporte dorénavant les dépenses telles que pompiers, transports, collèges.

2) L'addition commune + D.A.M. conduit à une stabilité de toutes les taxes sauf la taxe d'habitation. Cette augmentation est supérieure à celle que nous avons votée, mais nous avons été limités dans l'évolution du foncier non bâti, et la compensation automatique a conduit à un relèvement de la T.H.

3) Le département a augmenté toutes ses taxes de près de 10 %. Vous avez appris par la presse que le conseil général a besoin d'argent, il a donc fortement relevé les taux.

4) La région a augmenté ses taxes de quasiment 14 %. Ceci paraît devenir une habitude, comme nous allons le voir.

Evolution des taxes depuis 1987

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des taux des différentes taxes sur cette période :

%	Commune	Département	Région
T.H.	+ 10,6	+ 8,37	+ 500
T.F.B.	- 13,3	+ 5,50	+ 593
T.F.N.B.	- 4,40	+ 5,45	+ 48,2
T.P.	- 15,5	?	?

Constat

1) La commune a cherché tout au long de cette période à rééquilibrer le poids des taxes sur Livry en :

- réduisant la taxe sur le foncier bâti qui est toujours trop élevée à Livry ;
- réduisant la taxe professionnelle, car c'est le prix à payer pour maintenir le peu d'emplois existant sur la commune ;
- équilibrant ces réductions par une augmentation lente de

la taxe d'habitation qui reste encore l'une des plus faibles du département.

2) Le département a eu une politique d'évolution des taux d'imposition très raisonnable, bien inférieure à l'évolution du coût de la vie.

3) La région a augmenté démesurément ses taux. Est-ce l'effet de la décentralisation ? de la distance créée entre les centres de décision régionaux et les habitants ? ou simplement d'une non-maîtrise des dépenses ?

Il est aussi possible de se demander si l'Etat ne transfère pas sur les collectivités certaines charges : universités, lycées, sans pour autant transférer les ressources correspondantes. Notre constat à Livry est un ralentissement des dotations de l'Etat sur la période 87-93, avec malgré tout une augmentation de 35 % en six ans. A vous de juger.

Evolution des bases d'imposition

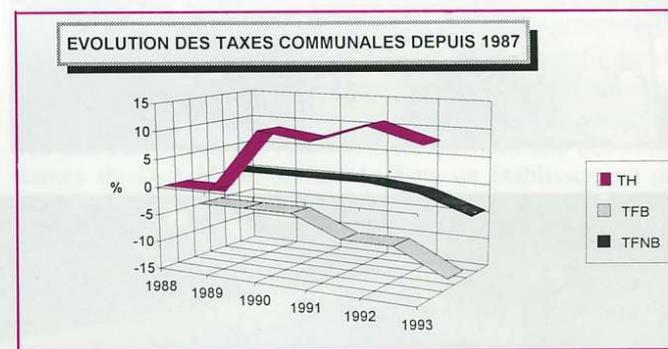
L'impôt est le résultat du produit des bases d'imposition par le taux. La base n'est pas fixée par les élus mais par l'administration fiscale. Sa variation devrait représenter l'évolution des loyers ou des revenus cadastraux.

En 1993, les bases d'imposition (T.H. + T.F.B.) ont augmenté de 3 % (contrairement à la décision nationale préalable qui était de 1 %) ; pour la période 87-93, l'augmentation est de 16,2 %.

Evolution globale des impôts à Livry

De 1987 à 1993, à Livry, la part communale des impôts a augmenté de :

- + 28,5 % pour la taxe d'habitation, soit environ 4 % par an.
- + 4,6 % pour la taxe sur le foncier bâti, soit environ 0,7 % par an.



Dans le même temps, l'inflation était de 17 %. Ceci montre bien la politique menée depuis longtemps par la municipalité de Livry, à savoir (en francs constants) :

- abaisser l'impôt sur le foncier bâti (- 12 % en 6 ans) ;
- équilibrer cette baisse par une faible augmentation de la taxe d'habitation (+ 10 % en 6 ans).

Et demain ?

Pour notre part, nous maintiendrons une politique qui consiste à conserver une pression fiscale raisonnable tenant compte à la fois des besoins d'investissement de la commune et de la situation de la population. Au moment où chacun doit faire attention à son budget personnel et se prépare probablement à des moments encore plus difficiles, pas question pour nous d'aggraver la situation en augmentant les impôts locaux au-delà de l'inflation.

Il est à souhaiter que nos élus aux conseils général et régional adoptent une même attitude. Il serait inadmissible de voir ces collectivités territoriales poursuivre des dépenses et investissements non prioritaires pendant qu'entreprises et particuliers doivent faire un effort sans précédent pour restreindre les leurs.

G.L.

pour la Commission des Finances

La page du D.A.M.

CULTURE

La fête des peintres

Le dimanche 4 juillet, entièrement libre de voitures, la place de l'église était vouée à l'art. Les quelque cinquante peintres qui avaient répondu à l'invitation de la commission culturelle du District ont pris possession de la chaussée, des trottoirs, se sont égaillés dans les impasses avoisinantes pour mieux saisir qui le chatoisement du soleil sur les géraniums



Ambiance montmartroise sur la place : peinture, dessin, musique... le tout sous le soleil : une journée magnifique !



ornant un vieux puits, qui les roses trémières encadrant une grille moussue, d'autres se plantant devant l'église et son clocher de grès, voire s'aventurant dans le parc du Fief du pré obligeamment ouvert pour l'occasion. On en vit même tendre leur toile entre deux tilleuls pour une œuvre grand format.



Le caricaturiste a affublé notre maire de l'appendice nasal de Cyrano : "Moi, monsieur, si j'avais un tel nez, il faudrait sur-le-champ que je me l'amputasse !"



"La maison du docteur", prix des visiteurs

Au son de l'orgue de Barbarie mouliné par Machon chantant ses chansons réalistes, les badauds ont pu errer de chevalet en chevalet, comparant les mérites respectifs du fusain, du pastel ou de l'aquarelle.

Lestés d'un copieux repas froid servi dans un somptueux panier d'osier, les peintres ont poursuivi jusqu'à 16 heures leur labeur, cherchant l'ombre ou une ombrelle accueillante, tandis que le caricaturiste "croquait" enfants et parents au gré de son humeur.

Plus tard, l'harmonie municipale de Melun donnait l'aubade tandis que le jury, composé d'élus et de "professionnels" de la peinture, avait la lourde tâche d'attribuer les prix. Tous les lauréats sont repartis avec un livre d'art et un bon d'achat pour du matériel de dessin.

Cette manifestation districale a connu un vif succès et sera reconduite l'an prochain.

Ph. B.

TRANSPORT

Le T.R.A.M. : utilisez-le

Chaque jour, les gros cars du T.R.A.M. (Transport régional de l'agglomération melunaise) sillonnent les rues de Livry, souvent — en dehors des heures scolaires — quasiment à vide. Nous avons la chance d'être enfin raccordés aux transports en commun du reste de l'agglomération, ce qu'un sondage effectué en 1983 semblait mettre en tête de vos préoccupations, alors peut-être faudrait-il les utiliser.

Livry dispose de six arrêts : aux Plein-Vents, rue de Vaux, place Mouton, place de l'Eglise, gare S.N.C.F. et Javal. Les nouveaux horaires sont disponibles en mairie. Pour prendre le T.R.A.M., plusieurs possibilités : si vous êtes titulaire d'une carte orange comportant la zone 6, elle vous permet un nombre illimité de trajets ; vous pouvez aussi acheter votre billet au conducteur, ou prendre un carnet de 10 — donnant droit à 30 % de réduction — au kiosque T.R.A.M. de la gare de Melun ou chez les dépositaires T.R.A.M. Existente aussi la carte hebdomadaire et le billet de groupe. Les personnes âgées, elles, sur présentation de leur carte Topaze ou Rubis, ne paient pas.

Transports scolaires

Pour nos jeunes, le District offre plusieurs possibilités également : la carte subventionnée permet un aller-retour domicile/école quotidien gratuitement ; d'autre part, il subventionne la Carte orange intégrale 2 zones (5 et 6). Elle est réservée aux élèves non subventionnables habitant une des communes du D.A.M. et scolarisés dans un établissement de l'agglomération et permet de circuler librement sur les réseaux T.R.A.M. et S.N.C.F. dans la limite des zones 5 et 6. Son coût est de 2 184 F, dont le District prend à sa charge 1 174 F ; il reste à la charge des familles 1 010 F, payables au trimestre : 337 F. Il suffit de fournir un certificat d'inscription pour l'année scolaire 93/94, un formulaire de demande de carte disponible en mairie, un chèque de 337 F, un relevé d'identité bancaire et une autorisation de prélèvement automatique en cas de paiement trimestriel ou un chèque de 1 010 F en cas de paiement annuel.

Tous renseignements complémentaires en mairie ou auprès de la C.G.E.A., 64.37.05.75.

SOCIAL

- Dans le cadre du D.A.M., un certain nombre de places à tarif préférentiel est réservé dans le centre de vacances de la ville de Melun, au Cormier, en Loire-Atlantique. Tous les renseignements sont disponibles au C.C.A.S. Sachez seulement qu'il est nécessaire de s'inscrire très tôt, la qualité des prestations (hébergement, cuisine, activités...) en faisant un séjour très apprécié.

- Jeunes 16-25 ans, demandeurs d'emploi, la Mission Locale pour l'Emploi est à votre disposition. Cette structure districale vous attend au 96, rue du Général-de-Gaulle à Melun. Tél. 64.52.45.90. Elle est ouverte du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, le vendredi de 9 h à midi.

JEUNESSE

En direct... du conseil municipal Jeunes

Depuis leur élection en janvier, Julie, Magali, Xavier, Franck, Aurélien, Jérémy et François ont beaucoup travaillé.

Quelques exemples :

- les tables de ping-pong : renseignements sur les prix, choix du matériel et recherche de l'emplacement, préparation du dossier et présentation au conseil municipal ;
- le nettoyage des bois : définition du rôle des jeunes et recherche des moyens de participer sans gêner le travail des adultes ni s'exposer au danger ;
- plan sur la place ; contact avec la mairie ;
- mur de tennis et de foot : recherche des prix et réflexion sur l'emplacement ;
- bourse aux jouets : projet à l'étude ;
- inscription au concours "grandir c'est vieillir, vieillir, c'est grandir".

De quoi occuper les réunions mensuelles auxquelles participent le maire ainsi que certains conseillers ou adjoints, suivant leur disponibilité.

A bientôt.

Le C.M.J.

La bourse aux jouets : c'est parti !

Le samedi 11 décembre, dans l'après-midi, le C.M. Jeunes organise une bourse aux jouets, dans la salle de l'A.L.J.E.C. Comme son nom l'indique, elle sera réservée aux jeux, jouets et livres. Chacun pourra apporter ce qu'il désire vendre ou échanger et s'occupera de son stand.

Pour toutes précisions complémentaires et inscriptions, adressez-vous à M.-F. Laatar (60.68.76.40) ou à un de vos camarades membre du conseil municipal Jeunes.

CHIENS PERDUS SANS COLLIER

Il est rappelé que conformément à la loi, le maire est investit d'un certain nombre de pouvoirs en ce qui concerne la lutte contre les animaux errants, leur mise sous surveillance vétérinaire et leur placement en fourrière, dans le cadre de la prophylaxie de la rage :

- il peut entre autres mesures ordonner que chiens et chats soient tenus en laisse, que les chiens soient muselés et que ceux qui seront saisis sur la voie publique soient conduits en fourrière.

- il peut également requérir les agents de la force publique ou toute personne titulaire d'un permis de chasse pour abattre les bêtes dont la capture serait impossible.

Ne laissez pas divaguer vos animaux domestiques !

DU CÔTÉ DES ÉCOLES

Depuis un an déjà, l'association O.D.E. (Orientation Détresse Emploi) qui permet la réinsertion des personnes privées d'emploi a remis en valeur l'ancien potager, immense, des sœurs, au Clos Notre-Dame et y produit des fleurs. L'occasion a paru bonne d'en profiter pour initier nos enfants au jardinage. L'an passé, c'est la classe de Mme Loup qui a découvert les joies de la binette et de l'arrosoir, cette année, celle de M. Munier. Les enfants ont d'abord nettoyé leur carré, puis semé, arrosé, désherbé, encore arrosé, etc. puis récolté : bettes, salades, etc., ils n'étaient pas peu fiers de leurs productions ! Ils bénéficient de l'encadrement chaleureux des responsables de l'association, MM. Xcycluna et Cartaut. Lors de la kermesse, le 26 juin, chaque jardinier s'est vu remettre un diplôme et différents cadeaux : médailles, mini-serre, etc.

Mme Loup, MM. Xcycluna et Cartaut posant avec les "jardiniers en herbe" fiers de leur diplôme.





De nouvelles têtes dans nos écoles : au mois de juillet, Josiane Loup nous quittait pour aller enseigner sous le ciel bleu du Var et, à la rentrée, trois nouveaux enseignants étaient nommés à Livry. Ci-dessus de gauche à droite : Jean-Pierre Munier au C.E. 2, Patricia Goralezky en petite section de maternelle et Rachel Calvo en C.E. 1. Nous leur souhaitons la bienvenue dans nos écoles.



Nos petits jardiniers en plein effort



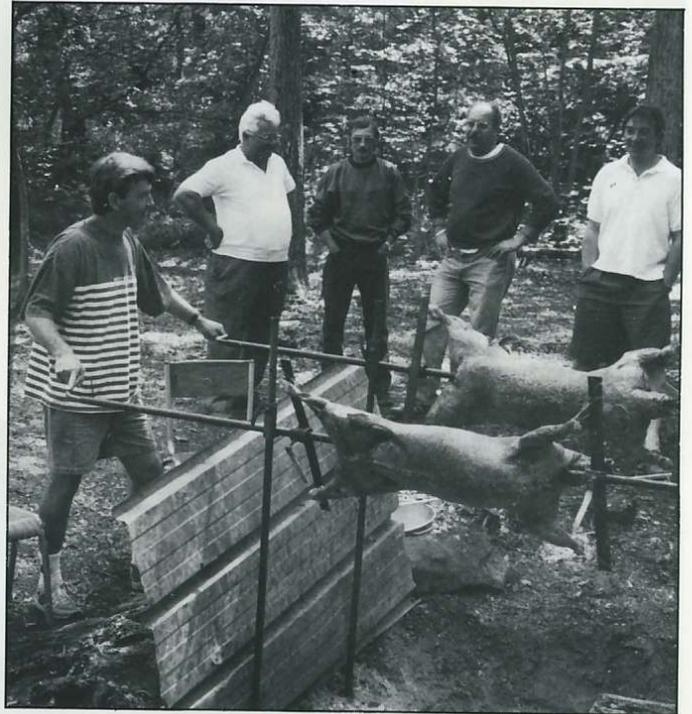
Rentrée des classes 1994 : pré-inscription en maternelle des enfants nés en 1991

En vue d'organiser dans les meilleures conditions la prochaine rentrée des classes de septembre 1994, il est demandé aux parents des enfants nés en 1991 de venir les inscrire en mairie avant le 30 novembre, munis du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Merci de nous aider à faire en sorte que vos enfants soient accueillis dans les meilleures conditions.

ANIMATION

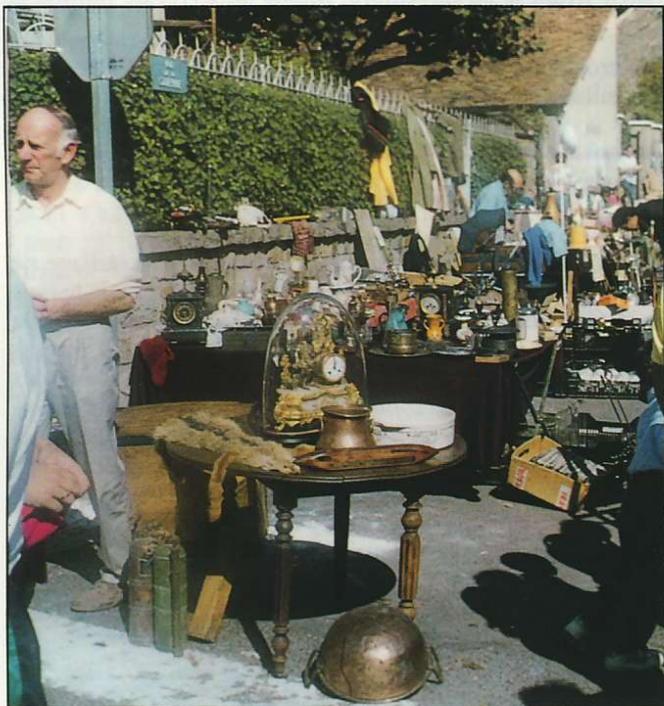
En ce mois de novembre, la saison de débroussaillage ne va pas tarder à reprendre. Vous avez pu constater que le bois de la Garenne était entretenu grâce à la convention que la commune a passée avec l'O.D.E. (Orientation Détresse Emploi) et qui a permis à deux C.E.S. de venir à bout des ronces et des rejets de robinier. Ils auront à y revenir et doivent aussi s'attaquer aux souches. Pendant ce temps, les bénévoles du samedi matin retourneront exercer leurs talents derrière les Uselles, là où tout commença, en février 84. Depuis la nature a repris ses droits et il y a de quoi faire. Heureusement que les débroussaillieurs ont pris des forces le 22 mai, lors du méchoui qui leur était offert par la commune.



Le 28 mai, l'excellent ensemble de jazz traditionnel Noir Impair nous a gratifiés d'une prestation époustouflante dans la cave de la Villa du Nil : à chaque chorus les applaudissements fusaient et ce n'était que justice. Ces soirées jazz qui ont lieu désormais tous les deux mois environ nous donnent l'occasion d'écouter des formations de qualité dans un cadre s'y prêtant magnifiquement — et pour un prix modique. On peut espérer que le bouche-à-oreille aidant, la salle se remplisse davantage pour les prochains spectacles.

Les 5 et 6 juin, tournoi de football interquartiers : six équipes d'enfants, douze équipes d'adultes, deux équipes féminines. Chaudes ambiances ! Après l'interruption due aux vacances — entrecoupée par la magnifique journée du 4 juillet dont nous parlons par ailleurs —, on pense au bric-à-brac. Loin des fastes médiévaux de l'an passé, il n'y eut cette année ni costumes ni exposition, mais simplement du soleil, une foule nombreuse, un couscous excellent (190 convives) servi sous les tentes prêtées par Melun et Vaux-le-Pénil, une tombola

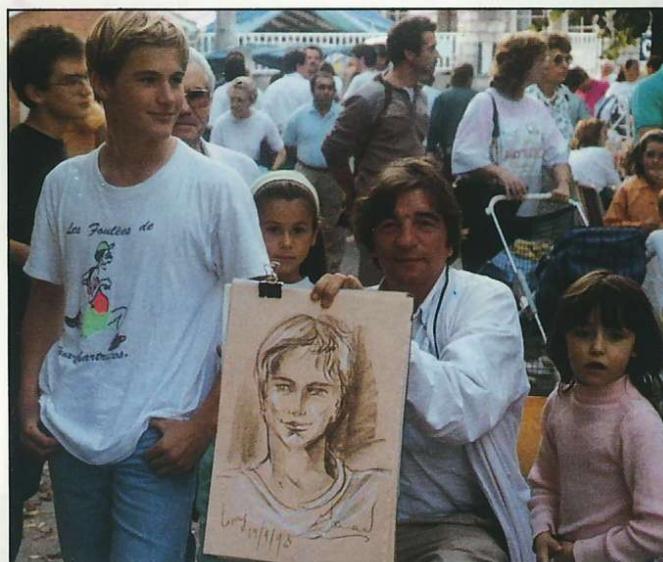
distribuant de magnifiques lots aux acheteurs de billets, des brocanteurs et des chineurs satisfaits de leur journée, un lâcher de ballons dont voici le résultat : le ballon de **Xavier Ferrarone** est allé dans l'Aube, à Piney, ce qui lui permet de gagner un balladeur ; celui de **Stéphanie Fournier** s'est arrêté à Troyes, toujours dans l'Aube (elle gagne un radio-réveil). Ils sont les seuls à avoir choisi la direction de l'est ; les autres



sont allés au nord ; celui de **Yoan Kien** à Guérard, près de Coulommiers (un appareil photo), celui de **Mélissa Van Geertruyden** à Mortcerf, près de Guignes (une peluche) ; quant à **Camille (Bezault)** et **Alexandra (Domenech)**, si étourdies qu'elles n'avaient mis que leurs deux prénoms sur la carte, leur ballon n'a pas dépassé Voisenon : elles auront chacune des stylos et se partageront un puzzle qu'elles feront ensemble. Quand on se souvient qu'en 1990 un ballon était revenu de la frontière tchèque, on se dit que cette année Eole était bien paresseux. Merci encore à tous ceux qui ont apporté



Sympa, la place transformée en terrasse... et ce dessinateur, quel coup de crayon !



Fais-moi du couscous !



A la cave de la Villa du Nil, ça swingue...

leur concours au succès de cette journée. (Les lots sont à retirer en mairie.)

Le 1^{er} octobre, Noir Impair était de retour à la cave, sous une autre formation, mais avec toujours le même succès. Au moment où on célèbre Boris Vian et les caves de Saint-Germain-des-Prés, nous étions parfaitement dans la note. Au fait, savez-vous qu'à la cave de la Villa du Nil, on peut déguster une trentaine de bières différentes ! Intéressant non ?

Au moment où ces lignes paraîtront, le concert de musique baroque par le conservatoire de Melun, dans l'église, sera passé. Mais vous pouvez noter le passage à la cave du **Brie Art Jazz Quintet**, le **vendredi 19 novembre**. On compte sur vous. En prévision pour le début 94, une soirée "Chanson française : Brassens, etc.", et encore du jazz. La fête continue !...

La Commission d'Animation

AFFAIRES SOCIALES

Parents, assistantes maternelles

L'accueil des enfants dont les parents travaillent peut se faire au domicile d'une assistance maternelle. A Livry, cinq personnes sont agréées par la D.A.S.S.M.A. (Direction de l'action sociale de Seine-et-Marne) pour accueillir des enfants de moins de six ans. Vous pouvez en obtenir la liste auprès du C.C.A.S., tél. : 60.59.04.00.

Pour les personnes qui voudraient se faire agréer, elles peuvent s'adresser à l'Unité territoriale, 7, rue Bontemps à Melun, tél. : 64.14.25.10 qui leur indiquera les démarches à entreprendre pour devenir assistante maternelle.



Le 4 juin dernier, nos anciens embarquaient pour le Val de Loire, le "jardin de la France". Au fil de la journée, ils virent successivement Vouvray et son musée de la vigne et du vin, Tours, avec visite d'une confiserie aux multiples délices, le musée Grévin de Tours, sans oublier un repas servi dans un cadre rustique. Une très bonne journée, avec une ambiance des plus chaleureuses.





Un nouveau record a été battu lors de la dernière bourse aux vêtements, en nombre de déposants comme en chiffre d'affaires

Pour les demandeurs d'emploi

Comme vous avez pu le constater à la lecture du mot du maire, le nombre de demandeurs d'emploi dans notre commune est relativement élevé et en progression importante — triste état de fait dont nous sommes loin d'avoir le monopole.

Cette situation difficile, délicate, tant au point de vue moral que matériel, où se trouvent bon nombre de Livryens, le C.C.A.S. peut aider à la leur rendre moins pénible : ils y trouveront accueil, oreille attentive et discrétion, mais aussi conseils, adresses utiles, coordonnées d'organismes pouvant les aider.

Certaines démarches ne sont pas faciles à qui est déjà en position de faiblesse : le C.C.A.S. est là pour vous aider.

Informations sociales en vrac :

- Le traditionnel repas du C.C.A.S. est prévu pour le dimanche 12 décembre à l'A.L.J.E.C. Toutes les personnes de 68 ans et plus sont invitées, accompagnées de leur conjoint quel que soit son âge. Mais, moyennant participation, il est ouvert à tous.
- Le C.C.A.S. délivre des coupons magnétiques permettant à certaines catégories de mutilés de guerre et d'aveugles civils (étoile verte) de bénéficier d'avantages sur les réseaux S.N.C.F.-banlieue et R.A.T.P.
- Permanence de l'assistance sociale, Mme Daudé, le 1^{er} mardi de chaque mois de 10 heures à midi.
- Les personnes qui ont des difficultés à remplir leur déclaration de revenus peuvent trouver une aide efficace et discrète auprès de C. Pezzot, au C.C.A.S.
- Comme chaque hiver, une allocation chauffage va être attribuée aux personnes non imposables et ne dépassant pas un certain plafond de ressources (les chiffres retenus pour cette année ne sont pas encore connus). Renseignez-vous au C.C.A.S.
- La bourse aux vêtements de printemps aura lieu les 19 et 20 mars 1994. ■



ÉTAT CIVIL

Naissances

VIEIRA André	le 25.05.1993
AMRAOUI Johanna	le 09.06.1993
LEMAIRE Ludovic	le 18.06.1993
MORISSARD Pauline	le 22.06.1993
SCHEIDLER Jennifer	le 15.09.1993

Mariage

PRESTAVOINE Sylvain et CORBE Marie-Hélène	le 22.05.1993
NADIR Alexandre et MASCLE Dominique	le 29.05.1993
LE GOFF Joël et ASARA Ohavia	le 03.06.1993
POSPIECH Pascal et LAMOTTE Carole	le 05.06.1993
PONGE Bernard et VENIAT Marie-Pierre	le 05.06.1993
TREFFEL Hervé et ROUX Isabelle	le 12.06.1993

COUCHET Laurent et REBOURS Odile	le 19.06.1993
JACOB Olivier et TOME Maria	le 26.06.1993
FOUQUET Gérard et RABILLON Dominique	le 03.07.1993
PERRIER Denis et LANGLOIS Delizia	le 03.07.1993
NOURI Menouar et ZARGUI Saadia	le 24.07.1993

Décès

GAUDEAU Roger	le 23.04.1993
DESCHAMBRE Maria, veuve PRIVAT	le 02.05.1993
DUFAU Aline, épouse MONSARRAT	le 03.05.1993
TOUSSAINT Renée, veuve PITTELOUP	le 18.06.1993
GRANGER François	le 25.07.1993
CIRY Jeanne, veuve BARAQUIN	le 14.08.1993
BERTEAUX Germaine, épouse GOUGEON	le 17.09.1993
DAVID Maurice	le 27.09.1993
BERNARDI Daniel	le 24.09.1993

Le bloc-notes...

U.S.L.S.

Le 12 septembre, la randonnée pédestre d'automne offrait aux randonneurs trois distances : 5 km, empruntant l'agglomération de Livry, les bois, la Croix brisée et retour ; les 10 km, après un même début de parcours, traversaient le bois des Bergeries, Charrettes jusqu'à la lisière du hameau de Massoury et retour par le bois du Gland ; les 20 km, eux, poussaient jusqu'à Fontaine-le-Port et retour.

Dame météo, peu clémente ce jour-là, a toutefois laissé les 38 participants – 38 seulement hélas ! – bénéficier d'une accalmie. A 9 heures, M. Blanchouin, après quelques mots d'encouragement, donnait le départ. Au cours des différents parcours, nos randonneurs ont côtoyé les participants d'un triathlon organisé par la gendarmerie : convivialité de la grande famille des marcheurs et coureurs. A l'arrivée, M. Bailly, adjoint au maire, a procédé à la remise des coupes : club le plus représenté, Amitié Nature de Dammarie ; participant venant du plus loin, M. Baudry, du Loiret ; plus jeune participant, O. Piat (8 ans), de Vaux-le-Pénit. Signalons également l'exploit de M. Lacheny (78 ans) de Vaux-le-Pénit et de Mme Rimeur (70 ans) de Dammarie qui méritent tous nos compliments.

Prochains déplacements, randonnées dans Paris les 4 décembre et 8 janvier : si vous êtes intéressé, appelez M. Joson (64.38.21.81) ou M. Penault (64.38.48.32).

LA CHESNAIE

Calendrier des prochaines semaines :
- anniversaires, à 15 h 30 : mercredis 24/11, 29/12 ;
- animations : spectacle de variétés, mercredi 17/11 à 15 h 30 ; spectacle musical, jeudi 2/12 à 15 h 30 ; conférence sur l'art, mercredi 8/12 à 15 h 30 ; séance de cinéma, mardi 14/12 à 16 h 30 ;
- cabaret, à 15 h 30 : lundi 29/11, Georges Guétary ;
- repas A.R.P.A.C., vendredi 17/12 à 19 h 30, Nord-Pas-de-Calais ;
- repas de fin d'année, mercredi 29/12 à 12 h ;
- exposition de peinture : Madeleine Baumann, vernissage vendredi 17/12 à 18 h 30.



Chants et bonne chère à la Chesnaie lors des repas à thème

F.N.A.C.A. Anciens Combattants

Le calendrier de la saison 94 a été décidé lors de la dernière réunion de bureau : loto, dimanche 16 février ; journée fruits de mer, dimanche 27 février ; voyage samedi 11 et dimanche 12 juin, direction Picardie-baie de Somme ; buffet campagnard, dimanche 11 septembre ; banquet des anciens, 11 novembre.

Cette réunion a été l'occasion de faire le bilan de l'année qui s'achève, bilan favorable et positif, particulièrement le voyage en Auvergne qui, malgré un temps peu engageant, a été une réussite, aussi bien sur le plan hôtellerie que restauration et particulièrement animation, grâce à une soirée folklorique qui a laissé un souvenir inoubliable à tous les participants.

NOUVELLES PAROISSIALES

- Messes : 2^e samedi et 4^e dimanche de chaque mois
- Catéchisme : lundi 17 h 30, mercredi 10 h, samedi 14 h.

Pain de l'espoir : vous ne savez pas quoi faire de vos croûtes de pain, ne les jetez plus, elles peuvent servir. Le Secours catholique ramasse ce pain et des hommes, 14 actuellement, en Contrat emploi solidarité et bénéficiaires du R.M.I., le trient – dans les locaux d'une ancienne imprimerie à Melun –, le font sécher puis le vendent à une entreprise d'aliments pour chiens et chats. Contactez Mme Bim au 60.68.01.11.

LE BATEAU IVRE



L'équipage du "Bateau ivre" vient de naître avec pour destination le bonheur des hommes. Le but de cette association régie par la loi 1901 est de permettre à chaque individu d'accomplir son devoir d'homme envers la Terre. En effet, qui plus que l'homme en a la responsabilité ? Tel est le message humaniste que "le Bateau ivre" se veut de faire vivre à travers la production de projets culturels et artistiques.

Récemment "le Bateau ivre" a commencé son voyage avec le projet "Pour l'amour de notre terre" constitué d'un film réalisé par Philippe Pillavoine, une exposition picturale d'Hélène Havard-Duclos, un spectacle avec les enfants de l'école primaire de Livry-sur-Seine et un conte de Jean Genet : "Le Funambule". L'équipage envisage également la création d'un journal associatif qui serait un carrefour d'idées, d'actions et réactions de l'homme. Pour cela, "le Bateau ivre" compte sur vous, hommes de cette merveilleuse planète pour se joindre à lui dans la création du visage de la nouvelle Terre.

Pour contacter le "Bateau ivre", Association "Le Bateau ivre", 21, rue des Aulnettes, 77000 Livry-sur-Seine.

Le bloc-notes...

A.L.J.E.C.

Le samedi 16 octobre, l'A.L.J.E.C. tenait son assemblée générale annuelle, en présence du maire M. Blanchouin, du député J.-C. Mignon et du conseiller général J.-C. Agisson. Dans son rapport moral, le président A. Perrier remerciait les bénévoles qui permettent à l'association de fonctionner et rappelait le but recherché : offrir un maximum d'activités au maximum de gens pour un coût le plus modique possible. Les rapports financiers et d'activités faisaient ensuite apparaître une gestion au plus près, marquée par un solde positif, et un nombre d'environ 400 personnes pratiquant une ou plusieurs des 14 activités offertes.

Rançon du succès, la salle est saturée, il n'y a plus de plages horaires disponibles, donc il y a nécessité d'agrandir. Les plans d'un nouveau bâtiment sont prêts mais la somme à engager est conséquente. Le maire au nom de la commune, le député et le conseiller général se sont déclarés prêts à appuyer la demande de subvention que présentera l'A.L.J.E.C. Le verre de l'amitié clôturait la réunion.

Le 9 octobre dernier, l'A.L.J.E.C. tentait une nouvelle expérience : une soirée pour les jeunes avec groupe et disc-jockey. "Mister Gang", un groupe de l'Essonne, a fait la démonstration de sa virtuosité, jouant tour à tour ses propres compositions – pour roder son prochain passage en 1^{re} partie des "Gypsy Kings" à Bobino – et quelques reprises fort bien sorties. Les 150 jeunes qui avaient répondu présent ont paru apprécier également le choix de disques qui leur a permis de danser jusqu'à une heure avancée.

Dans les semaines et mois qui viennent, plusieurs dates à retenir : le samedi 27 novembre, la Choucroute ; le dimanche 5 décembre, le Music-Hall ; le samedi 5 février, la Soirée auvergnate puis la Choucroute des Anciens (13/02), la Soirée cyclo (12/03), le Carnaval (19/03), etc.

Le Club des anciens a repris ses activités du vendredi après-midi et souhaite que de nouveaux et jeunes retraités viennent se joindre à lui. Pendant l'hiver, des sorties à Paris sont prévues : théâtre, restaurant avec vedette de la chanson, etc. On peut participer à ces sorties sans faire partie du Club,



s'adresser à l'A.L.J.E.C. le vendredi après-midi ou auprès de L. Buchet au 60.68.27.34 (1^{re} sortie : Marie-Antoinette, de R. Hossein). N'oubliez pas la Choucroute du 13 février prochain, avec participation d'une animatrice. Le club des anciens de l'A.L.D.E.C., on ne s'y ennuie pas.

Lors de la Saint-Jean, le 19 juin, une randonnée vélo réunit jeunes et moins jeunes : médailles et coupes à l'arrivée. Ensuite, démonstration de la section gymnastique enfants, spectacle de la section danse-jazz : gros succès pour toutes les danseuses. Ruée sur les frites, les jeux, le bal et enfin le grand feu.



"Mister Gang" dans ses œuvres

Composition et impression
Imprimerie M.M. ☎ 64.52.93.83

Scans Cl.Pestourie.